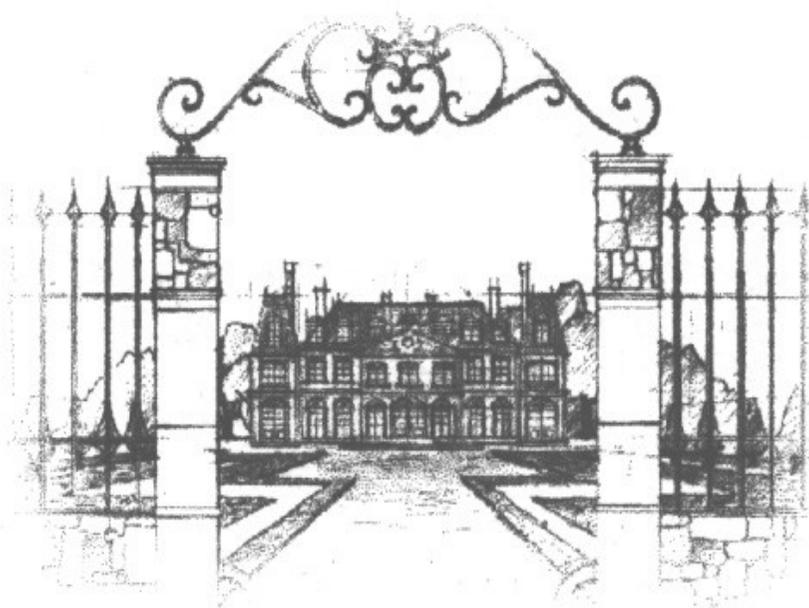


# Les Journées Juridiques du Patrimoine

*Lundi 2 décembre 2013*

*Au Palais du Luxembourg*

*Salle Clemenceau*



**Le patrimoine français et son environnement :**

**Des normes pour un nouveau cadre de vie**

## ACCÈS

*Salle Clemenceau*

*Palais du Luxembourg*

*15<sup>ter</sup> rue de Vaugirard*

*75006 PARIS*

*Accès : Métro Odéon- RER B Luxembourg - Bus : arrêt Sénat- lignes 54,84 et 89.*

*Parcs de stationnement : Place Saint-Sulpice- Marché Saint-Germain*



*Pour des raisons d'organisation, l'accès ne sera possible que pour les personnes pré-inscrites et munies d'une pièce d'identité.*

Réponse souhaitée avant le 25 novembre 2013

**Pensez à bien indiquer lisiblement votre adresse mail.**

*Les confirmations d'inscription seront systématiquement envoyées par mail ou fax*

# Le patrimoine français et son environnement :

**Des normes pour un nouveau cadre de vie**

Travaux dirigés par le Bâtonnier de La Bretesche, Président des Journées Juridiques du Patrimoine, président-délégué de Patrimoine-Environnement Vincent Eblé, sénateur de Seine et Marne, membre de la Commission de la culture au Sénat, fera le point des réformes parlementaires de l'année.

## ACTUALITÉS DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES

**8h15 - Accueil et enregistrement des participants**

**8h45 - Introduction**  
*Par Alain de La Bretesche*

**9h00 - Des tours vont entrer dans Paris?**  
*Par un représentant de l'Unesco.*

**9h30 - Contrepoint en forme de table ronde :** avec Claude Birenbaum, Président de La Plateforme des associations parisiennes d'habitants.

**10h00 - Dans le projet de loi Patrimoine et le projet biodiversité :**  
**focus sur l'avenir des Sites inscrits**

*Etat des lieux - par Alain de La Bretesche*

**10h10 - Table Ronde autour de Fabien Sénéchal,** Vice-Président de l'Association Nationale des Architectes des Bâtiments de France.

**10h45- Chronique fiscale à la mi-temps de la discussion budgétaire pour 2014**  
*par Bertrand Perret, fiscaliste administrateur de Patrimoine-Environnement.*

**11h15 - Eole chez les Gaulois : le dieu du vent perdrait il du souffle ?**  
*par les avocats ayant obtenu des jurisprudences récentes dans les dossiers éoliens du Mont St-Michel , du Col du Bonhomme et du Pas-de-Calais.*

**Montjoie pour la Merveille par Benoist Busson, Avocat au Barreau de Paris**  
**L'union européenne au secours du Grand Téra**

**Une démolition programmée des grands oiseaux blancs** par Philippe Bodereau, Avocat au Barreau d'Arras

**12H30-DÉJEUNER**

## LA FACULTÉ AU CHEVET DES NORMES DU CADRE DE VIE : QUEL AVENIR POUR LE « PUBLIC » ?

*En présence d'Isabelle Maréchal, adjointe au directeur général des Patrimoines  
Ministère de la Culture et de la Communication.*

**14h00 - Introduction par Alain de la Bretesche**

**14h10 - Les Ordonnances du « docteur » Cécile Duflot : un remède de Cheval**  
*Par Yves Jegouzo, professeur émérite de droit public (Paris-I Panthéon-Sorbonne) et ancien conseiller d'État en service extraordinaire (avril 2002-avril 2006).*

**15h00 - Débats**

**15h30 - L'application de l'article 7 de la charte de l'Environnement : Vrai remède constitutionnel pour les normes en forme de droit souple ?**  
*Par Karine Foucher, maître de conférences de droit public à la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes.*

**16h00 - Débat et pause**

**16h30 - Conclusion : des prescriptions parlementaires pour 2013 à la synthèse de la journée juridique pour 2014**  
*Par Vincent Eblé, sénateur « urgentiste », membre de la Commission de la culture au Sénat.*

## Le patrimoine français et son environnement :

**Des normes pour un nouveau cadre de vie**

Lundi 2 décembre 2013, au Palais du Luxembourg, Salle Clemenceau

Nom : ..... Prénom : .....  
 Fonction : ..... Organisme : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal ..... Ville : .....  
 Tél. .... Fax ..... Courriel : ..... @ .....  
 Accompagné(e) de ..... personnes (Mme, Mlle, M. ....)

### L'inscription au colloque se fait par l'adhésion à l'association

#### « Les Journées Juridiques du Patrimoine ».

*La capacité d'accueil du restaurant du Sénat étant cette année limitée, seuls les 140 premiers inscrits pourront y déjeuner.  
 Les autres seront conduits dans un restaurant à proximité*

- Particuliers et associations :

85 euros X ..... = ..... (cotisation à l'association JJP et déjeuner)

- Professionnels, administrations, autres :

140 euros X ..... = ..... (cotisation à l'association JJP et déjeuner)

Chèque à l'ordre des Journées Juridiques du Patrimoine ou engagement de régler par Mandat administratif.  
 Le montant des cotisations est déductible de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dans la proportion de 66% et dans la limite de 20% du revenu imposable

Réponse souhaitée **avant le 25 novembre 2013**, au 20 rue du Borrégo 75020 Paris  
 Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Une confirmation par mail sera envoyée.